
ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN DE MODERNISATION DES ACHATS

Lancé par le ministre chargé du Budget et de la Réforme de l'État en octobre 2006, à la suite des audits de modernisation achats conduits dans l'ensemble des ministères, le plan de modernisation des achats de l'État a pour objectif de professionnaliser la fonction achat et de réaliser entre 1,3 et 1,5 milliard d'euros d'économies sur trois ans.

La mission interministérielle France Achats est aujourd'hui opérationnelle

Afin d'accompagner au niveau interministériel la mise en œuvre du plan de modernisation des achats de l'État, le ministre chargé du Budget et de la Réforme de l'État a décidé de créer la mission interministérielle France Achats (MIFA). Placée auprès du directeur général de la modernisation de l'État et présidée par Noël de Saint-Pulgent, elle a pour mission d'assurer le pilotage d'ensemble du plan de Modernisation des achats de l'État et d'organiser les travaux en mettant en cohérence les objectifs interministériels avec les priorités des ministères participants. La MIFA doit également apporter son soutien aux plans ministériels achats et réaliser le suivi de leur avancement.

Elle associe à ces travaux les secrétaires généraux des ministères ainsi qu'un comité d'orientation composé de spécialistes achats des ministères.

Les quatre premières expérimentations connaissent déjà des résultats concrets

Quatre expérimentations de rationalisation des achats avaient été lancées au début du plan de modernisation des achats de l'État, trois pour dégager des gains de productivité, la dernière à destination des acheteurs.

La mutualisation des achats de carburants par cartes

Deux marchés centraux seront passés en 2007 pour l'ensemble des services de l'État, pilotés respectivement par le ministère de la Défense (service des essences des armées) et le ministère de l'Intérieur (direction générale de la police nationale), qui agrègeront les autres ministères au sein de deux groupements d'achats.

Ainsi, en 2008, l'ensemble des services de l'État aura mis en commun sur deux marchés ses achats de carburant.

La mutualisation des achats de papier écoresponsable

La circulaire du Premier ministre du 5 avril 2005 portant sur les moyens à mettre en œuvre dans les marchés publics de bois et produits dérivés pour promouvoir la gestion durable des forêts prévoit, notamment, que 100 % des achats de bois ou de leurs produits dérivés (par exemple le papier) devront être écocertifiés en 2010. Dans ce cadre, afin de faciliter l'adaptation des outils industriels de production, l'État va progressivement mutualiser ses achats de papier écoresponsable. Cette opération est confiée à l'Union des groupements d'achats publics (Ugap), qui s'appuie sur un groupe de travail interministériel.

La mutualisation concernera, dans un premier temps, les administrations centrales, à l'exception du ministère de l'Éducation nationale qui dispose déjà de ce type de marché, ainsi que les services déconcentrés situés en Ile-de-France ou en province qui souhaiteraient s'y associer. Le marché devrait être lancé courant 2007. Les établissements publics et les collectivités territoriales pourront également en bénéficier. L'ensemble des services de l'État devra s'intégrer à cette mutualisation au plus tard en 2010.

La modernisation de la gestion du parc automobile

Les actions relatives à la modernisation de la gestion du parc automobile de l'État ont été initiées en 2005 avec un objectif de réduction de 20 % du coût de gestion annuel du parc. Elles ont déjà débouché sur l'acquisition de véhicules plus respectueux de l'environnement (véhicules micro-urbains, véhicules fonctionnant aux biocarburants), sur une réforme des procédures d'immatriculation et de cession des véhicules de l'État et abouti à une réduction du parc de l'État d'environ 9 600 véhicules, soit plus de 6 %.

La formation des acheteurs à la performance économique de l'achat public

Organisée par l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), la formation des acheteurs à la performance économique de l'achat public a pour objectifs :

- d'affirmer l'objectif économique de l'achat public dans le cadre des procédures du code des marchés publics (« assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics », II de l'article premier du CMP 2006) ;
- de mieux distinguer les aspects économiques, juridiques, budgétaires et logistiques de la fonction achat ;
- de donner aux acheteurs une connaissance globale de l'ensemble des outils à leur disposition en vue de réaliser un achat économiquement performant ;
- de faire des acheteurs des forces de proposition pour les décideurs en matière d'achat économiquement performant,
- de constituer une culture commune de la performance économique auprès des acheteurs publics en les incitant à se professionnaliser par des formations techniques spécialisées sur chacun des outils à leur disposition.

D'ici fin 2007, 500 acheteurs auront bénéficié de cette formation.

Quatorze nouvelles expérimentations interministérielles sont lancées

Les ministères ont identifié quatorze expérimentations portant sur 1,8 milliard d'euros de dépenses. Quatre expérimentations visent à professionnaliser la fonction achat, les dix autres ayant pour objectif de dégager des gains de productivité. Chaque expérimentation est pilotée par un ministère « porteur », garant de la démarche et de l'aboutissement des travaux, qui associe d'autres ministères volontaires. Après une phase de cadrage, les expérimentations débiteront en février, pour s'achever à l'issue d'une phase de six à douze mois.

Liste des expérimentations

Objectif	Expérimentation	Assiette	Pilote	Lancement des actions expérimentales
Professionnaliser la fonction achat	Mutualisation des pratiques	l'ensemble des dépenses	MIFA	Fin janvier
	Dimensionnement et développement RH de la filière achat	l'ensemble des dépenses	Défense, MIFA	Mi-février
	Suivi de la performance	l'ensemble des dépenses	Finances, MIFA	Fin janvier
	Simplification des processus et adaptation des systèmes d'information	l'ensemble des dépenses	Finances, MIFA	Mi-février
Dégager des gains de productivité	Affranchissement	460 M€	Finances	Mi-février
	Énergies	268 M€	Finances	Mi-février
	Aménagement des locaux	155 M€	Finances	Mi-février
	Déplacements	196 M€	Défense, Intérieur	Fin janvier
	Fournitures, matériel de bureau	59 M€	Défense	Mi février
	Nettoyage	100 M€	Finances	Mi-février
	Logiciels informatiques	155 M€	Justice	Mi-février
	Matériel informatique	92 M€	Éducation nationale	Fin janvier
	Mobilier	83 M€	Finances	Fin janvier
	Solution d'impression – reprographie	256 M€	Finances	Fin janvier
Total		1 824 M€		

D'autres objectifs d'intérêt général sont pris en compte, notamment l'insertion sociale et le développement durable

Conformément aux orientations données par le Premier ministre, le plan de modernisation des achats a pris en compte les exigences liées d'une part à l'avant-projet du plan national d'action pour les achats publics durables et, d'autre part, au projet de plan d'action gouvernemental concernant les achats publics socialement responsables (APSR).

En particulier, cinq expérimentations (aménagement des locaux, nettoyage, matériel informatique, mobilier, fournitures et matériel de bureau) intègrent dans leurs travaux les préoccupations d'achats socialement responsables : il s'agit notamment d'inclure dans les cahiers des charges des clauses favorisant la candidature d'entreprises d'insertion et d'entreprises adaptées, et d'instaurer une gestion mutualisée de la relation avec les CAT.

Lundi 5 février 2007, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie accueillera le colloque organisé par le Conseil national de l'insertion par l'activité économique et l'Alliance villes emploi sur les clauses sociales dans les marchés publics. Ce colloque permettra de mieux connaître les expériences qui ont été menées dans les collectivités locales et qui ont permis de faciliter la mise en œuvre de ces clauses, tant par les acheteurs que par les entreprises soumissionnaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Observatoire économique de l'emploi, un atelier a été mis en place dans le but de rédiger avec les différents acteurs concernés un guide pratique destiné à répondre aux principales questions que se posent les acheteurs publics.

L'État va signer avec l'Ugap un contrat d'objectifs

En 2006, l'Ugap a enregistré une forte progression de son chiffre d'affaires pour atteindre 980 millions d'euros de commandes. Dans ce cadre, les ministres de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du Budget et de la Réforme de l'État, et de l'Éducation nationale ont demandé au président de l'Ugap de préparer un contrat d'objectifs. Le projet de contrat, établi par l'établissement et les tutelles, a été présenté le 18 janvier, dans le cadre d'une procédure d'information, au comité d'entreprise.

Ce contrat, le premier signé par l'Ugap avec l'État, couvre la période 2007-2009 et lui permettra de participer à la rationalisation des achats publics, aussi bien en tant que centrale d'achats que comme opérateur de marchés mutualisés interministériels.

En s'appuyant sur l'Ugap et ses 27 implantations régionales, l'État s'assure des capacités de l'établissement dans le domaine des marchés publics, de son expertise sur plusieurs segments d'achat importants, de son lien avec le tissu des PME et des effets bénéfiques en termes de prix des massifications qui seront effectuées. L'Ugap conduit d'ores et déjà une procédure d'achat de papier écoresponsable pour les administrations centrales et engage une action sur les consommables informatiques dès 2007.

De son côté, l'Ugap, afin d'améliorer les services rendus à l'ensemble de ses clients, ouvrira, dès 2007, un site internet de commande en ligne qui s'enrichira progressivement d'ici à 2008 et facilitera tout le processus administratif des commandes. En termes de moyens, le contrat prévoit que l'Ugap se dote des capacités nécessaires, tant techniques qu'humaines, et qu'elle associe son personnel à cet effort au profit de la commande publique.

Ce contrat d'objectifs sera suivi par la mission interministérielle France Achats.